

Sommaire

- 2 • Décès du docteur Dominique Bédard - La psychiatrie québécoise en deuil
- 3 • Deux nominations à la DSI: M^{mes} Sylvie Lussier (404) et Louise Paulhus (406)
 - Fête nationale à Louis-H.
- 4 • Le catalogue de la bibliothèque et du service de l'audiovisuel dans intranet

Centre de recherche Fernand-Seguin de l'Hôpital Louis-H. Lafontaine

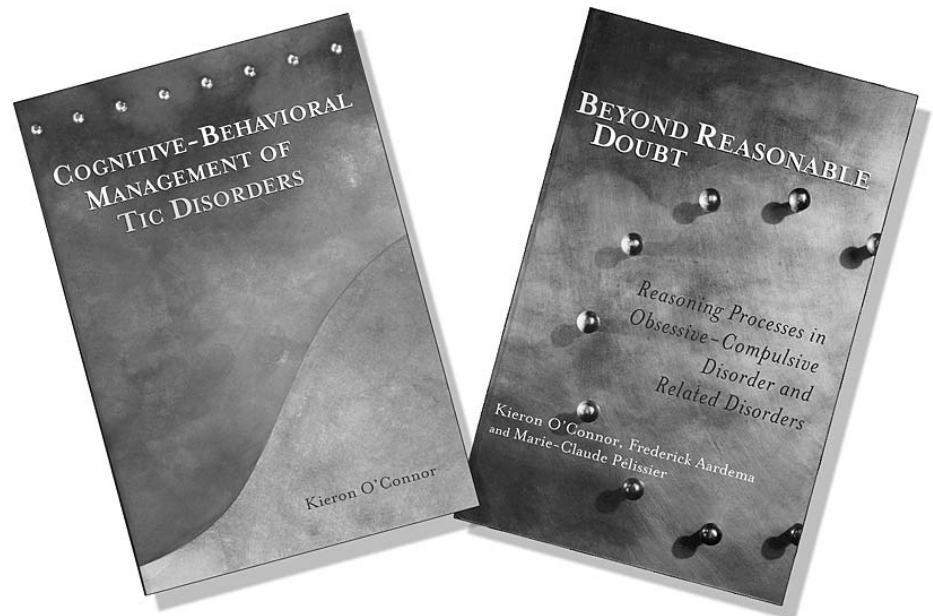
Des chercheurs publient deux livres

par Jean Lepage

conseiller aux communications
et aux relations avec la communauté

Le 22 juin dernier, à la bibliothèque du personnel, plus de soixante-dix personnes ont assisté au lancement de deux livres rédigés par des chercheurs du Centre de recherche Fernand-Seguin de l'Hôpital Louis-H. Lafontaine. Il s'agit de *Cognitive-Behavioral Management of Tic Disorders*, de Kieron O'Connor, et de *Beyond Reasonable Doubt: reasoning Processes in Obsessive-Compulsive Disorder and Related Disorders*, de Kieron O'Connor, Frederick Aardema et Marie-Claude Pélissier, tous deux publiés chez John Wiley & Sons.

Ces ouvrages, qui peuvent être consultés à la bibliothèque du personnel, témoignent éloquentement de l'expertise de leurs auteurs et de l'importance des travaux qu'ils réalisent au centre de recherche. La forte participation à ce lancement a d'ailleurs permis de constater l'appui que Kieron O'Connor et ses collègues, Frederick Aardema et Marie-Claude Pélissier suscitent chez leurs collègues, tant au centre de recherche que dans l'ensemble de notre établissement. Bravo! ◀



PHOTOS: JOSE HERNANDEZ

Les auteurs (de gauche à droite): Marie-Claude Pélissier, Kieron O'Connor et Frederick Aardema.



Allocation du directeur général de l'Hôpital Louis-H. Lafontaine, André Lemieux, à l'occasion du lancement officiel.

La psychiatrie québécoise en deuil

Le docteur Dominique Bédard, 83 ans, décède le 11 juillet 2005 à l'Hôpital Laval de Québec, après une longue maladie.

par Denis Lazure, M.D.

psychiatre et ami, Hôpital Louis-H. Lafontaine

On se souviendra que c'est en 1961 que le gouvernement Lesage met sur pied une commission d'enquête sur les hôpitaux psychiatriques : elle sera présidée par le docteur Bédard, qui sera assisté du docteur Charles Roberts (directeur du Verdun Protestant Hospital, devenu le Douglas Hospital) et du sousigné, alors directeur du Département de pédopsychiatrie de l'Hôpital Sainte-Justine.

Cette décision gouvernementale fait suite à la parution du livre *Les fous crient au secours*, de Jean-Charles Pagé, qui décrit son expérience comme patient à l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu (devenu Hôpital Louis-H. Lafontaine). Le docteur Camille Laurin, alors directeur médical de l'Institut Albert-Prévost (Hôpital Sacré-Cœur), rédige la postface de ce livre qui acquiert alors une grande crédibilité, si bien qu'un grand nombre de « corps intermédiaires », tels que des corporations professionnelles du domaine de la santé de même que des centrales syndicales, réclament que la lumière soit faite sur les conditions qui prévalent dans les hôpitaux psychiatriques.

Le Rapport Bédard, rendu public en mai 1962, contient des révélations choquantes : l'encombrement inhumain constaté dans la plupart des établissements. Par exemple, Saint-Jean-de-Dieu et Saint-Michel-Archange abritent chacun près de 6000 patients, alors que les capacités théoriques ne sont que de 3000 lits. Tous les patients admis dans les hôpitaux psychiatriques (plus de 20000 patients lors de l'enquête) perdent leurs droits les plus élémentaires puisqu'ils sont automatiquement placés sous la Curatelle publique et internés d'office!

Seuls deux psychiatres-fonctionnaires nommés par le gouvernement et portant le titre de « surintendant médical » sont habilités à admettre un malade à l'intérieur de ce réseau d'une douzaine d'hôpitaux, et cela, à partir de leur maison-mère respective, Saint-Jean-de-Dieu et Saint-Michel-Archange.

Voici quelques exemples de mesures prises suite au rapport de la Commission Bédard

- Formation massive du personnel grâce à un programme de bourses très généreuses pour les psychiatres (en 1962, on en comptait à peine 100 en exercice au Québec, comparativement à 1200 maintenant), psychologues, travailleurs sociaux, ergothérapeutes, infirmières et psychopédagogues.
- Financement des hôpitaux psychiatriques modernisés, en abandonnant la formule du forfait quotidien qui favorisait le surpeuplement, et instauration du budget global établi selon les besoins.
- Allègement de la procédure d'admission en mettant fin au monopole exercé par les deux hôpitaux — Saint-Jean-de-Dieu et Saint-Michel-Archange.
- Ouverture d'hôpitaux psychiatriques en région.
- Règlement stipulant que tout hôpital général de 200 lits et plus devra compter 10% de ses lits dans un service de psychiatrie.
- Création de cliniques externes et de centres de jour.

L'absence de soins adéquats est flagrante : ainsi, à Saint-Jean-de-Dieu, on ne trouve qu'une dizaine de psychiatres, un psychologue, un travailleur social. Aucune clinique externe, aucun service de réadaptation digne de ce nom.

Les nombreuses recommandations du Rapport sont acceptées d'emblée par le gouvernement qui crée immédiatement les Services psychiatriques, division au sein du ministère de la Santé. Ils seront dirigés par le docteur Bédard, après sa démission de la Clinique Roy-Rousseau, assisté, à temps partiel, par ses deux collègues de la Commission.

De 1962 à 1970, le docteur Bédard a incarné cette révolution psychiatrique : son accès direct au ministre de la Santé, le docteur Alphonse Couturier, lui permettait d'obtenir, grâce à sa persévérance et sa persuasion, les crédits nécessaires pour assurer ce renouveau. Avec un leadership éclairé, le docteur Bédard a su créer un esprit de corps, parmi les responsables des services de psychiatrie des hôpitaux généraux et les directeurs d'hôpitaux psychiatriques, par des rencontres régulières.

Humaniste généreux, il était toujours prêt à défendre toute mesure devant améliorer la qualité des soins aux malades. Démocrate et modeste, il acceptait volontiers de faire siennes les orientations proposées par des collègues impliqués sur la ligne de service : tous ceux qui œuvraient en psychiatrie à cette époque le considéraient comme chef de file et fidèle porte-parole de leurs revendications auprès des autorités gouvernementales.

En quittant la fonction publique à regret, suite à une très discutée réforme des structures menée par le ministre Castonguay, le docteur Bédard est devenu directeur du Département de psychiatrie de l'Hôtel-Dieu de Lévis. Il a pu mettre en pratique les orientations qu'il avait conçues au ministère et développer ce qui est devenu un modèle de services très complets à l'intérieur d'un hôpital général.

Le Rapport Bédard (1962) demeure un document historique d'une importance capitale, car il a sorti la psychiatrie de son caractère moyenâgeux. Nous pleurons la perte de son artisan principal, lui rendons un hommage bien mérité et lui exprimons toute notre gratitude. ◀




La Capitale
services conseils

Camille Mailhot
Conseiller en sécurité financière
Représentant en épargne collective
(514) 251-4000, poste 2845

Protégez-vous contre le cancer, AVC et problèmes cardiaques.

une assurance **avantageuse**
en cas de **maladie grave**

Avec la totalité de vos primes remboursées à 75 ans*
*55 ans et moins.


**Second
souffle**

FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2005



Les 23-24-25 juin dernier, nous avons voulu signifier notre appartenance au Québec en présentant un programme varié et de circonstance.

Cette année, l'accent fut mis sur la chanson québécoise, cette richesse qui occupe une place de choix dans l'affirmation de notre identité. Des artistes de chez nous se sont succédés et nous ont offert un répertoire musical composé de chansons d'hier et d'aujourd'hui.

La journée du 24 juin aura été la plus marquante. La traditionnelle « Grande Tablée » qui a accueilli trois cent personnes fut un grand succès. Le menu composé de pizza, de frites, de salade César et couronné d'un gâteau décoré à l'effigie de la St-Jean a réjoui nos convives. Le Service de la production alimentaire a été un partenaire important pour la réalisation de ce dîner champêtre : chapeau à toute l'équipe!

Jeunes et moins jeunes se sont rassemblés pour festoyer dans une ambiance agréable et détendue. Des participants se sont faits maquiller par nos bénévoles dès leur arrivée sur le site. Plusieurs arboraient fièrement drapeau et macaron. Les ballons volaient dans le ciel. Ensuite, en avant la musique avec Jules Lavoie qui a égayé l'après-midi par ses « tounes » folkloriques et populaires. Plusieurs personnes ont dansé; d'autres ont prêté l'oreille, fredonné des airs ou chanté des mélodies. En soirée, le duo Exeption a soulevé les spectateurs avec ses rythmes endiablés.

Un concours de macaron fut mis sur pied en mai, de concert avec le Comité des usagers. Le dévoilement s'est fait en après-midi. Cinq bénéficiaires ont reçu d'un membre du Comité les montants suivants:

Dessin gagnant:

Rolland C. 3^e Riel 25 \$

Prix de participation:

Marielle G. unité 203 10 \$
Jean-Philippe B. unité 504 10 \$
Donald N. 3^e Riel 10 \$
Denis S. unité 203 10 \$

Bravo à tous nos gagnants!

Près de 500 participations ont été relevées durant ces trois jours, suscitant de nombreux moments de plaisir. Nous avons encouragé les gens à profiter au maximum de la plus grande fête célébrée au Québec.

La réalisation de cet événement a été rendue possible grâce à la collaboration de plusieurs services: l'Action bénévole, le Comité des usagers, l'imprimerie, la production alimentaire, le SEFIM et la sécurité. Mentionnons également le Comité de la Fête nationale, par sa subvention, ainsi que les compagnies Coca Cola, Good Humor Breyers et Loblaw par leur commandite.

À tous, un merci sincère! Rendez-vous l'an prochain. ◀

Manon Sourdif
service des loisirs



Nomination

Madame Louise Paulhus

Chef d'unité 406

La direction des soins infirmiers a le plaisir de vous annoncer la nomination de M^{me} Louise Paulhus à titre de chef d'unité pour l'unité 406.

M^{me} Paulhus est en voie d'obtention d'un baccalauréat ès sciences. Elle a œuvré dans notre établissement comme assistante chef d'unité depuis plusieurs années et dernièrement comme chef d'unité par intérim.

Nous sommes heureux de l'accueillir dans l'équipe de la direction des soins infirmiers. Nous lui souhaitons bon succès dans la réalisation de ces nouvelles fonctions et lui assurons notre entière collaboration. ◀

Geneviève Ménard
directrice des soins infirmiers



Nomination

Madame Sylvie Lussier

Chef d'unité 404

La direction des soins infirmiers a le plaisir de vous annoncer la nomination de M^{me} Sylvie Lussier à titre de chef d'unité pour l'unité 404. Présentement, elle assume la responsabilité de l'unité 403 au lieu de l'unité 404, et ce, pour une période indéterminée.

M^{me} Lussier détient un baccalauréat ès sciences. Elle a œuvré dans notre établissement comme assistante chef d'unité depuis plusieurs années et dernièrement comme chef d'unité par intérim.

Nous sommes heureux de l'accueillir dans l'équipe de la direction des soins infirmiers, nous lui souhaitons bon succès dans la réalisation de ces nouvelles fonctions et lui assurons notre entière collaboration. ◀

Geneviève Ménard
directrice des soins infirmiers

Marché aux puces

CHALET À LOUER (4 SAISONS) à Mandeville, Lanaudière. 125 km du Tunnel, fin-de-sem. ou vos vacances en plein air. Pour 6 à 8 personnes, chauffage électrique et bois, tout équipé. Manon au 450.471.7492 ou 252.3420

APPAREILS D'EXERCICES À VENDRE - MoonWalker (appareil avec pédales et poignées), appareil Multi-fonction York 2001. Comme neufs, prix à discuter. Contactez Guylaine au 514.355.1915

AIDE FAMILIALE POUR FOYER D'ACCUEIL - Temps partiel, 2 jours/semaine, mardi et samedi, dimanche et jeudi (coucher sur place). Vacances. Madame Lavoie au 514.354.6885

**Les date et heure
de tombée
pour le no 17
(18 août 2005):**



Journal information

Hôpital Louis-H. Lafontaine

COURRIEL

journalhhl@videotron.ca

Coordination: Jean Lepage
514.251.4000, poste 3188

Correcteur-réviseur: François Desjardins

Direction artistique: Marcel Bélisle
514.251.4000, poste 2275

Impression: Alain Archambault

Dépôt légal: Bibliothèque nationale
du Québec - ISSN 1701-3518

Le Journal information est publié à
1500 copies.

Les opinions exprimées dans ce journal
n'engagent que les auteurs.

© Hôpital Louis-H. Lafontaine

**URGENCE
physique grave:
poste 2221**

Le catalogue de la bibliothèque et du service de l'audiovisuel dans intranet

Il est maintenant possible de consulter le catalogue de la bibliothèque n'importe où sur le campus de notre établissement. C'est facile et pratique! Utilisez l'intranet.

En effet, vous y avez accès en quelques clics seulement. Voici les indications pour y accéder: sur la page d'accueil à gauche, cliquez sous **Enseignement** -> **Bibliothèque du personnel** -> **Catalogue de la bibliothèque**. Dans ce catalogue vous trouverez la liste de tous les documents de la bibliothèque et de l'audiovisuel.

Si vous avez des questions sur le mode d'utilisation de notre catalogue, n'hésitez pas à nous contacter au poste 2964, il nous fera plaisir de vous aider.

Bonne lecture! ◀

L'équipe de la bibliothèque



Condoléances

Nous désirons offrir nos sincères condoléances à **Madame Élane Roberge**, suite au décès de son père survenu à la fin du mois de juin. Nous partageons sa peine dans ce moment éprouvant.
— L'équipe du centre de distribution alimentaire

Nous désirons offrir nos sincères condoléances à quatre personnes travaillant au Centre de distribution alimentaire, suite au décès de la mère de **Francine Rooney** (janvier), de la belle-mère de **Colette Léger** (février), de la belle-mère de **Daniel Saucier** (mars) et de la sœur de **Gilberte Simard** (juin). Nous partageons leur peine avec eux ainsi qu'avec leur famille.
— L'équipe du centre de distribution alimentaire.

Nous désirons offrir nos sincères condoléances à **Lise Thibodeau** suite au décès de sa mère survenu au mois de mai. Nous partageons sa peine et celle de sa famille.
— L'équipe de la cafétéria du personnel

Hôpital
Louis-H. Lafontaine

APPRIÈRE
Université
de Montréal



Les documents nominatifs...
il faut les détruire.
C'est confidentiel!
Et c'est l'affaire de TOUS !

La confidentialité, ce n'est pas juste une question de loi, c'est avant tout le droit au respect de la vie privée des usagers.